

CHARTE DE PARTICIPATION

« LES ENFANTS DU PATRIMOINE »

pour les CAUE adhérents à la Fédération Nationale des CAUE

Les Enfants du Patrimoine est une programmation événementielle, à vocation nationale, organisée et animée par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Son objectif premier est de sensibiliser le jeune public scolaire au patrimoine architectural, urbain, paysager, culturel, tout en encourageant la découverte du territoire par les élèves bénéficiaires.

Le CAUE avec ses partenaires locaux s'engagent à :

- à **respecter le nom de la manifestation** « Les Enfants du Patrimoine » déposée à l'INPI par l'URCAUE Ile de France sous le numéro n° 3849374 ;

- à **respecter l'objet de la manifestation.**

Tenu la veille des Journées Européennes du Patrimoine, « Les Enfants du Patrimoine » est un événement gratuit d'une journée, exclusivement destiné au public scolaire. Cette manifestation invite les élèves, de la maternelle au lycée, voire au cursus post-baccalauréat, à découvrir leur patrimoine à travers un programme de visites guidées, promenades, parcours découverte, ateliers... La manifestation « Les Enfants du Patrimoine » est positionnée comme un complément des Journées européennes du Patrimoine, une extension conçue pour le jeune public. Sa programmation se base donc sur une acception large du terme « Patrimoine » ;

- à adosser les actions **la veille des Journées Européennes du Patrimoine**, sauf cas de force majeure ;

- à **adopter l'affiche nationale personnalisable, ainsi que les éléments de l'identité graphique** de la manifestation sur tous ses supports de communication : visuel, pictogrammes, polices et à reporter le copyright©CAUE-IDF ;

- à n'engager dans la manifestation que **des actions gratuites**, qu'elles soient de CAUE ou de partenaires ;

- à garantir **la morale et l'éthique** de lui-même et des partenaires associés à la manifestation. Le CAUE est seul habilité à intégrer un partenaire dans la manifestation ; à ce titre, il est garant de la qualité des activités proposées par ses partenaires ;
- à respecter ces **fondamentaux de la manifestation** : l'adaptation au jeune public, la médiation directe auprès des élèves, la sensibilisation au patrimoine architectural, urbain, paysager, environnemental et la tenue de l'activité le jour de l'opération ;

- à ne pas utiliser d'autres outils numériques pour la gestion des inscriptions à la manifestation que l'outil national mis à disposition www.les-enfants-du-patrimoine.fr ;

- à respecter les conditions d'utilisation du **site internet national** et à **signer le contrat d'administrateur de l'opération** sans lequel ne pourront être remis les codes d'accès à l'outil de gestion numérique de la manifestation.

- à assumer la **gestion des réservations**, y compris celles des actions des partenaires ;

- à vérifier ou créer **les conditions de sécurité** pour l'accueil des classes sur les sites patrimoniaux.

En cas de manquement à ces engagements et après plusieurs avertissements du Comité de pilotage national des Enfants du patrimoine, restés sans incidence, le CAUE pourra se voir suspendre temporairement puis, en dernier recours, définitivement son droit de participation à l'action nationale « Les enfants du Patrimoine ». En conséquence de quoi :

- l'usage du nom « Les Enfants du Patrimoine » pour ses propres actions lui sera interdit ;
- le kit national, comprenant notamment les documents de communication et autres supports méthodologiques ne lui sera plus transmis ;
- son compte administrateur sur le site Internet, ceux de tous ses comptes partenaires supervisés ainsi que tous leurs contenus seront effacés.

Fait à :

le :

CAUE de :

Président(e) :

Signature :